

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2017

MP

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR - André MIR – Pierre FORGUE - Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - André BÉGUÉ - Jean-Marie MIR -

PROCURATION : Maryse POMÉ à Jean-Henri MIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : André BÉGUÉ

Le Conseil Municipal :

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 15 février 2017.

Approuvée à l'unanimité.

- ◆ **débat** sur le **PADD** (Plan d'aménagement et de développement durables) **du P.L.U.i** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) valant SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Pas de délibération.

- ◆ **décide** d'appliquer la majoration de 50 % sur les **indemnités de fonction des Elus** prévue pour les communes touristiques et stations classées.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **fixe**, sur proposition de la SAS LE MERCURE DE SAINT-LARY, les **tarifs été 2017** du "**Complexe Sensoria**" mais **refuse** la proposition de fermeture de Sensoria Rio durant le mois d'octobre 2017 conformément à l'article 13 du contrat de DSP.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **prend acte**, dans le cadre du Plan Pluriannuel de gestion porté par le PETR Pays des Nestes, des **travaux à réaliser sur la NESTE du Rioumajou**, programme 2017, coût 32 200 € HT (sous maîtrise d'ouvrage communale), et **sollicite** l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne, de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée et du Département des Hautes-Pyrénées.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **prend acte**, dans le cadre des campagnes annuelles de dégagement d'arbres dans le lit de la **Neste du Rioumajou** suite aux intempéries de juillet 2015, des opérations à réaliser dans ce cours d'eau, et **sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental et d'EDF pour les travaux réalisés en 2016 (montant **11 000 € HT**).

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **Point n° 07 : Mission BIOM : pas de délibération.**

- ◆ **approuve**, dans le cadre du programme **d'éclairage public 2017**, le projet soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées relatif à "**la rénovation de l'éclairage aux abords de la Maison du Petit Montagnard au Pla d'Adet**" pour un montant total de 18 000 € et **s'engage** à garantir la somme de 13 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **demande** au Centre de gestion de conduire pour son compte la **procédure de marché** nécessaire à la souscription d'un **contrat d'assurance** garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL et IRCANTEC

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **de remise aux normes du gymnase municipal** dont le coût des travaux est estimé à 124 782 € H.T., **sollicite** de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la FSIL 2017.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **de construction d'une Maison de Santé à Saint-Lary-Soulan** dont le coût des travaux est estimé à 1 390 000 € H.T., **sollicite** de l'Etat (FSIL + FNADT) les subventions les plus élevées possibles.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

En marge du Conseil Municipal, **Monsieur André MIR, Maire-Adjoint, Président du Conseil d'Administration des Régies**, fait part de l'opération « Semaine Bigourdane » à l'Oule et les Merlans qui aura lieu du 24 au 26 mars 2017 pour dynamiser la fin de saison, opération menée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR